



## Directives pour le jugement – championnats régionaux et national

---

MAI 2010 – MODIFICATIONS et CLARIFICATION

**IL EST ENTENDU QU'IL FAUT APPLIQUER TOUS LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR À MOINS QU'UNE EXEMPTION SOIT PRÉVUE DANS LES DIRECTIVES POUR LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET NATIONAL ET/OU LES MODIFICATIONS.**

### Répétition d'obstacle :

La répétition d'obstacle, comme le mentionne le livre des règlements, est la répétition intentionnelle/volontaire d'un obstacle, le chien obtient un **pointage de zéro** et doit quitter l'enceinte lorsque le temps de parcours standard ouvert est écoulé. Le pointage du passage sera ajouté au pointage cumulatif.

Voici l'interprétation du livre des règlements en vigueur :

*Répétition d'obstacle – Si un conducteur demande au chien de répéter un obstacle déjà exécuté sans que le tracé du parcours l'exige (tel qu'il est défini pour chaque obstacle à la Section 5, Normes d'exécution des obstacles) dans une épreuve autre que l'enjeu et le snooker, le juge cessera de juger et avertira le chronométreur de siffler lorsque le temps de parcours standard en division ouverte (TPS) est écoulé. Le conducteur et le chien doivent quitter le parcours au coup de sifflet et la feuille de pointage portera la mention Éliminé.*

### À propos de l'enjeu :

*Quand le conducteur peut-il traverser la ligne d'enjeu d'un mini enjeu :*

Dans la séquence d'ouverture, le chien recevra la valeur en points du mini enjeu lorsque le chien, sur le dernier obstacle, a touché la zone de contact ou est complètement sorti du tunnel ou du slalom ou a franchi le saut ou le pneu et a les quatre pattes au sol. À ce point, on considère qu'il ne peut plus faire de faute et le conducteur peut traverser la ligne du mini enjeu. Si un chien n'est pas complètement descendu d'un obstacle à zones de contact (n'a pas les quatre pattes au sol), il ne recevra pas les points du mini enjeu la deuxième fois même si tous les obstacles du mini enjeu sont exécutés puisqu'il n'a pas commencé l'exécution de l'obstacle à zones de contact correctement. Il recevra cependant les points des obstacles individuels.

### *Toucher intentionnellement le chien pendant la séquence d'ouverture*

Conformément aux règlements en vigueur, si un conducteur touche le chien intentionnellement pour l'encourager ou le récompenser pendant la séquence d'ouverture, le passage devient immédiatement pour exhibition seulement (EXS). Le juge continuera de juger en fonction du jeu mais le chien obtiendra un **pointage de zéro** aux championnats régionaux et national. Le pointage du passage sera ajouté au pointage cumulatif.

### *Comportement antisportif*

Conformément aux règlements en vigueur, on considèrera qu'un conducteur qui, en tout temps pendant l'épreuve d'enjeu, passe sous ou au-dessus d'un obstacle fait preuve de comportement antisportif le conducteur devra quitter le parcours et le chien obtiendra un **pointage de zéro** pour ce passage. Le pointage du passage sera ajouté au pointage cumulatif.

Cela ne restreint en aucun cas l'interprétation de l'expression « comportement antisportif ».

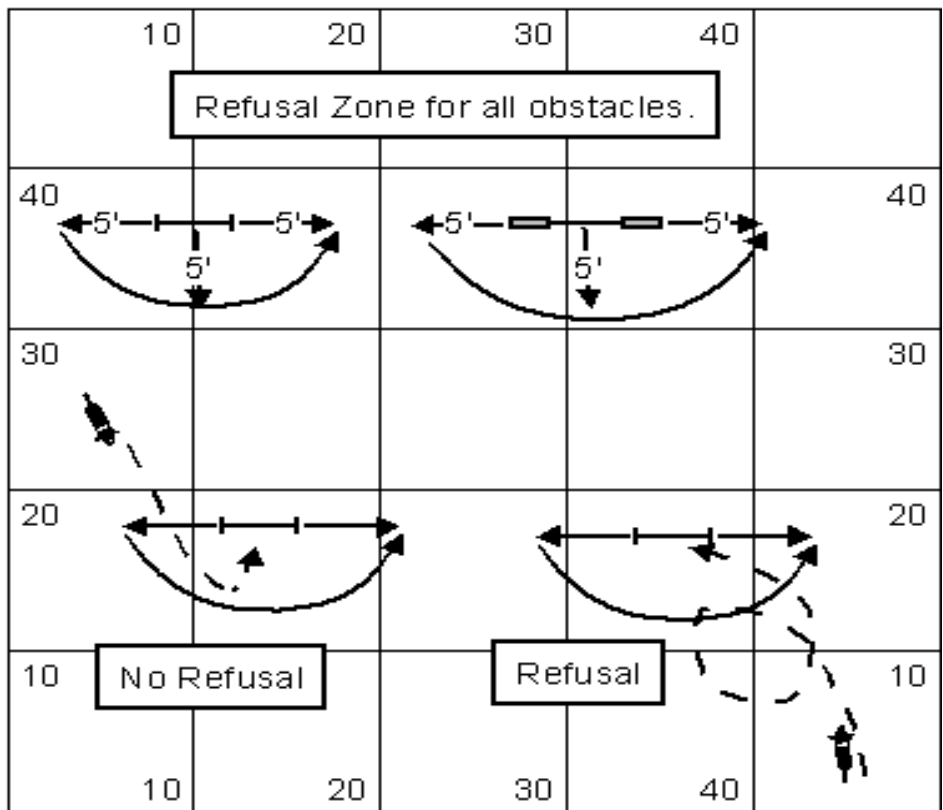
### *Ne pas tenter l'enjeu principal :*

Si le conducteur n'entend pas le signal (trompe, sifflet, cloche) indiquant le début de l'enjeu principal, le juge avisera le conducteur que le signal a été donné. Aucun point supplémentaire suivant la fin de la séquence d'ouverture ne sera accordé à moins que l'équipe termine l'enjeu principal.

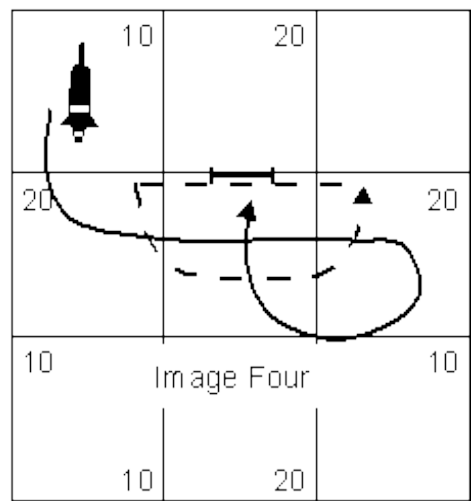
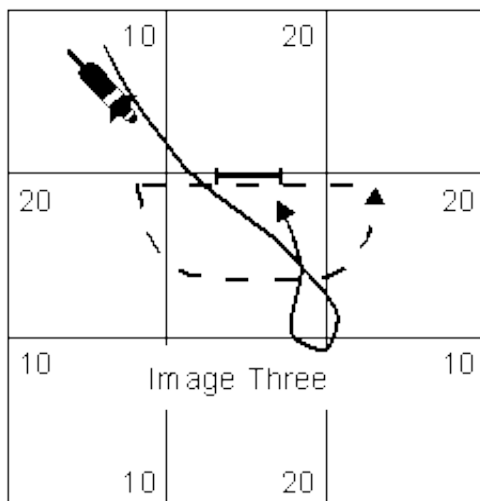
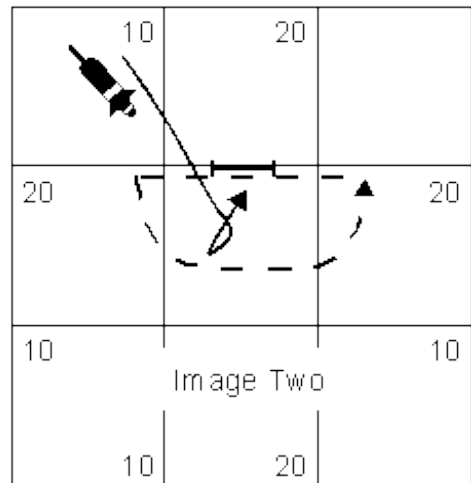
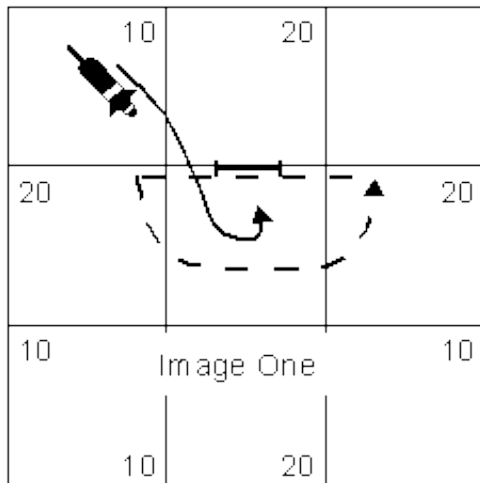
Étant donné que traverser la ligne d'arrivée arrête le chronomètre, un conducteur qui tente de faire l'enjeu après le dernier signal (indiquant la fin de la période d'enjeu final) ne réussira pas l'enjeu final puisque le temps est dépassé mais le chien conservera tous les points accumulés pendant la séquence d'ouverture de 40 secondes.

## **Refus**

Tous les juges doivent juger les refus en utilisant la plage de 5 pieds définie dans le manuel de la clinique pour juges. Le chien ne doit pas être pénalisé d'un refus s'il approche le saut de l'arrière et doit le contourner pour s'engager dans la zone d'approche de tout obstacle **à moins** d'être d'abord passé dans la zone de refus, tel qu'illustré ci-dessous. Le chien doit être dans la phase d'approche, du bon côté de l'obstacle, pour qu'il y ait refus. Un chien qui tourne sur lui-même dans la zone de refus sera pénalisé d'un refus.



Aucune des situations des quatre illustrations ci-dessous ne constitue un refus:



## Chronométrage électronique et ligne de départ

Le chien doit être placé du côté approche du premier obstacle pour commencer son parcours. Raison: S'il y a défectuosité du chronomètre électronique, tous les chiens auront la même ligne de départ (qu'ils soient chronométrés électroniquement ou à la main).

## Défectuosité du chronomètre électronique

Au cas où un chien fait un sans faute mais qu'il n'a pas de temps de parcours parce que le chronomètre a fait défaut, le conducteur aura le choix entre courir le parcours de nouveau pour fautes et temps (le pointage du premier passage étant annulé) OU d'accepter le pointage équivalent à un sans faute avec un temps équivalent au TPS.

## Erreur de parcours

Le chien qui fait une erreur de parcours sera pénalisé d'une erreur de parcours jusqu'à ce qu'il ait une interaction avec l'obstacle suivant approprié du parcours (touche physiquement, saute, entre dans le slalom) OU qu'il soit revenu vers le bon obstacle du parcours ET ait rempli les exigences pour un refus. Le chien est alors pénalisé d'un refus et d'une autre erreur de parcours s'il exécute le même mauvais obstacle ou un autre mauvais obstacle. Aucune autre faute pour barre tombée, zone de contact ratée ou pour avoir traversé le slalom ne sera imputée tant que le chien n'a pas repris le tracé normal du parcours.

## Erreur de parcours/refus

Si un chien dépasse un obstacle à exécuter en étant dans la zone de refus puis fait demi-tour et franchit le saut à l'envers (ou va prendre un autre obstacle, faisant une erreur de parcours), le chien sera uniquement pénalisé pour une erreur de parcours (et non un refus et une erreur de parcours).

## Erreur de parcours /non-exécution

Si un chien n'exécute pas un obstacle, il sera pénalisé d'une faute pour non-exécution.

- a) Si un chien dépasse un obstacle à exécuter et négocie l'obstacle suivant du parcours sans tenter d'exécuter l'obstacle précédent, il sera pénalisé d'une faute pour non-exécution **seulement**.
- b) Si un chien dépasse un obstacle à exécuter ou prend la mauvaise entrée ou franchit un saut à l'envers ou prend un obstacle qui n'est pas le suivant selon le tracé du parcours, il sera immédiatement pénalisé pour erreur de parcours. Pour corriger son erreur, il doit négocier l'obstacle omis ou poursuivre son parcours dans l'ordre. S'il poursuit son parcours sans que l'erreur soit rectifiée en exécutant le ou les obstacles omis, il sera pénalisé d'une non-exécution pour chaque obstacle omis **en plus** de l'erreur de parcours initiale.

## Oxer

Pour que tous les oxers aient la même apparence, tous les oxers devront avoir les deux barres inférieures en forme de X.

## Balançoire

Pour assurer un jugement uniforme dans toutes les régions, les chiens qui sautent de la balançoire avant le point central ou pivot seront pénalisés d'un refus. On considèrera que la balançoire a été exécutée si le chien est pénalisé pour un « fly-off » (que la planche ait passé l'horizontale ou non). Dans les épreuves d'agilité standard, tenter de refaire la balançoire après un « fly-off » sera pénalisé pour répétition d'obstacle.

## Tunnels

Nous suggérons fortement aux juges de marquer la forme des tunnels ainsi que l'entrée et la sortie aux championnats régionaux et national, et d'utiliser deux jeux de sacs à l'entrée (et partout où c'est nécessaire) pour que les tunnels restent en place pour les grands chiens. Une peinture pour pelouse ou des T de golf et du ruban d'arpenteur peuvent être utilisés.

## Montage des parcours (et ajustements)

Autant que possible, les juges doivent ajuster des parcours semblables ensemble pour assurer la similitude des parcours lorsque le même parcours est monté dans deux enceintes. On suggère qu'un seul juge mesure les deux parcours pour obtenir la même distance en verges.

## Mesures disciplinaires

- 1) Si vous **êtes témoin** d'un acte d'agression d'un chien près de votre enceinte, ce chien doit être expulsé de l'épreuve, pour la journée ou du site du concours et il faut soumettre un rapport du juge avec les résultats. Vous devez aussi aviser la victime de son droit de déposer une plainte au CD et il est fortement recommandé que la plainte et le rapport des témoins soient recueillis le jour même (ou à la fin du concours au plus tard) et joints aux résultats envoyés à l'administrateur de l'AAC.
- 2) Si un compétiteur vous approche et se plaint d'un acte d'agression d'un chien dont vous **n'êtes pas témoin**, il faut en aviser le comité organisateur de l'événement et il doit faire enquête. Le comité organisateur peut consulter un ou tous les juges en fonction, de même que l'accusé et le plaignant et ils doivent s'entendre sur une décision avant l'épreuve suivante. Un rapport doit être rédigé et accompagner les résultats. Le plaignant doit être avisé de son droit de déposer une plainte au CD et, pour rendre le processus disciplinaire plus rapide, il faut recueillir els formulaires et le rapport des témoins avant la fin du concours et les joindre aux résultats envoyés à l'administrateur de l'AAC.

## Conducteur blessé

Si un conducteur se blesse *et que le chien n'a pas accumulé le nombre de points nécessaires pour participer au championnat national*, le conducteur blessé peut décider de se retirer complètement du championnat régional et dispose des options suivantes :

1. S'il se désiste à titre de conducteur pour un chien, il doit se désister pour TOUS ses chiens et il peut désigner un autre conducteur pour le remplacer pour tous les chiens ou chaque chien.
  - a. Les fautes encourues lors du premier passage avant que le conducteur se blesse ou signale qu'il ne peut pas continuer seront comprises dans le pointage du deuxième passage. Le conducteur substitut doit continuer de courir le ou les chiens pour le reste de la compétition.
  
2. S'il déclare forfait pour le reste de la compétition, le conducteur doit demander au juge en fonction (au moment de la blessure) de rédiger et de signer une note attestant de la blessure. Le conducteur peut alors :
  - a. Demander au CRCN de participer à la pré-qualification précédant le championnat national; ou
  - b. Demander au CRCN de participer à un championnat régional différent à condition qu'il puisse s'inscrire avant la date d'échéance.

Si le ou les chiens ont accumulé le nombre de points nécessaires pour participer au championnat national, le conducteur peut décider de conserver ces résultats et de se retirer de la compétition pour ne pas aggraver sa blessure ou celle de son chien.

*Comité directeur du championnat national 2010*